



Assemblée générale

Distr. générale
6 avril 2023
Français
Original : anglais

Conseil des droits de l'homme

Cinquante-deuxième session

27 février-4 avril 2023

Point 6 de l'ordre du jour

Examen périodique universel

Décision adoptée par le Conseil des droits de l'homme le 27 mars 2023

52/108. Textes issus de l'Examen périodique universel : Inde

Le Conseil des droits de l'homme,

Agissant dans le cadre du mandat que l'Assemblée générale lui a confié dans sa résolution [60/251](#), du 15 mars 2006, et conformément à ses résolutions 5/1 et [16/21](#), des 18 juin 2007 et 25 mars 2011, et à la déclaration de son président PRST/8/1, du 9 avril 2008, concernant les modalités et pratiques relatives à l'Examen périodique universel,

Ayant procédé à l'Examen concernant l'Inde le 10 novembre 2022 conformément à toutes les dispositions pertinentes de l'annexe de sa résolution 5/1,

Adopte les textes issus de l'Examen concernant l'Inde, à savoir le rapport du Groupe de travail sur l'Examen périodique universel ¹, les observations de l'Inde sur les recommandations et/ou conclusions, ses engagements et les réponses qu'elle a apportées, avant l'adoption desdits textes en plénière, aux questions ou aux points qui n'avaient pas été suffisamment traités pendant le dialogue mené dans le cadre du Groupe de travail ².

*44^e séance
27 mars 2023*

[Adoptée sans vote.]

¹ [A/HRC/52/11](#).

² [A/HRC/52/11/Add.1](#) ; voir aussi [A/HRC/52/2](#), deuxième partie, chap. VI.

